



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 juillet 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-07-246 / DÉPENSES ET SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de juin 2024 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de \$ **1,106.96** ainsi que des factures s'élevant à \$ **93,827.62** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 juin 2024. Auquel s'ajoute un montant de \$ **30,068.73** consigné au rapport des salaires nets du 30 juin 2024. Le tout totalisant un montant global de \$ **125,003.31**

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 juillet 2024.**

Karl Péguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier